Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 022-212200562-20260321-2026_04_03-DE

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-six, le samedi vingt et un mars à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ÉVRAN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Alain BRARD, doyen d'âge.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient présents : M. Patrice GAUTIER - Mme Morgane BENARD - M. Loïc MAUFRAIS - Mme Alyssa PERMAL - M. Alain BRARD - Mme Céline DÉSIDE - M. Lawrence BARBIER - Mme Carole LUBULANGER - M. Éric BRANDILY - Mme Alexandra MARTA - M. Jacques BERNARD - Mme Jessica MARCET - M. Olivier BLEUZÉ - Mme Anne-Laure DIDELOT - M. Logan MAHEU - M. Pascal TARDIVEL - Mme Isabelle LECORVAISIER - M. Christian BONIFAS - Mme Isabelle BONDON.

Etaient absents :

Quorum : 19

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Mme Morgane BERNARD a été nommée secrétaire de séance.

Convocation en date du 16 mars 2026 et affichée à la porte de la Mairie le 16 mars 2026.
Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 21 mars 2026.

Le procès-verbal de la précédente réunion du 11 mars 2026 n'a pas fait l'objet d'observations et est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2026-04-03

Objet : Élection des adjoints

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2026-04-02 du 21 mars 2026 déterminant le nombre d'Adjoints au Maire à élire : 5 ;

Vu l'article L2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que « le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret » ;

Vu l'article L2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que « les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.
Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus » ;

1 liste a été déposée auprès de M. Patrice GAUTIER, Maire :

- Liste « Morgane BERNARD » : Mme Morgane BERNARD, M. Éric BRANDILY, Mme Céline DÉSIDE, M. Alain BRARD et Mme Carole LEBULANGER.

M. Patrice GAUTIER, Maire, invite à procéder au premier tour de scrutin.

Élection des Adjoints au Maire

1er tour de scrutin :

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 022-212200562-20260321-2026_04_03-DE

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (nombre de bulletins trouvés dans l'urne) : 19
- Nombre de bulletins déclarés nuls (à déduire) : 0
- Nombre de bulletins blancs : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

La liste « Morgane BERNARD » a obtenu 15 voix.

La liste « Morgane BERNARD » ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés Adjoints au Maire et immédiatement installés :

- Mme Morgane BERNARD,
- M. Éric BRANDILY,
- Mme Céline DÉSIDE,
- M. Alain BRARD,
- Mme Carole LEBULANGER.

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste.

Fait à Evran, le 23 mars 2026

MAIRIE D'EVRAN 22630

Morgane BERNARD,
Secrétaire de séance

MAIRIE D'EVRAN 22630

Patrice GAUTIER,
Maire